

VÉRON & Associés

1, rue Volney

75002 Paris

Tél. : 01 47 03 62 62

Fax : 01 47 03 62 68

www.veron.com

Création	2001, SCP
Effectif	4 associés, 7 collaborateurs
CA	3,2 M€

Activité dominante

- Brevets d'invention 95 %

Spécificités

Contentieux-arbitrage : 90 %

Conseil : 10 %

Notre opinion

Entre Paris et Lyon, Pierre Véron et sa sympathique équipe de 11 avocats ont su créer une niche d'exception. Une niche reconnue nationalement et internationalement sur tout ce qui touche aux contentieux brevets. Il se définit comme « un cabinet d'avocats français consacrant entièrement son activité aux litiges en matière de brevets d'invention, contrefaçon, nullité, licences et autres contrats, revendication de propriété, inventions de salariés » et les droits similaires comme les certificats d'obtention végétale. « Nous poursuivons le contentieux des marques, dessins et modèles, droit d'auteur et concurrence déloyale lorsqu'il est connexe à un litige en matière de brevet. » expliquent les associés. Une niche très haut de gamme qui, de son histoire au sein de Lamy Véron Ribeyre, qu'il a quitté pour s'établir seul en 2001, a gardé des attaches locales, mais qui travaille pour tout ce que l'on peut compter de belles entreprises, tant ce sujet est devenu stratégique. La culture est internationale (les avocats travaillent indifféremment en français et en anglais.) et les dos-

siers souvent compliqués. Le choix est le bon pour ces avocats : les résultats suivent et confirment la stratégie.

Le cabinet se met en place, s'organise, change de logo, de charte graphique, va refaire son site Internet, a recruté une responsable communication et marketing. Bref, se professionnalise. Tout ce qu'on aime et qui contribue à l'élaboration d'une vraie entreprise. Son siège social vient d'ailleurs de changer à Paris, plus grand et plus fonctionnel. Petit revers de la médaille : la taille modeste, qui demande une implication de tous les instants et qui pourrait poser des problèmes de gestion de temps. « Disponibilité, pro-activité, information, coopération et disponibilité » sont cependant mis en avant. Pour ce faire, un outil informatique unique a été mis en place. « Il résulte de vingt ans de réflexion et de mise en pratique des technologies micro-informatiques et bureautiques appliquées à la production de documents, à la recherche documentaire et à la communication interne et externe ». Un plus!

Organisation interne

Le cabinet Véron dispose de ressources humaines et matérielles adaptées aux exigences particulières des dossiers lourds à forte composante technique et internationale (service de traduction intégré, logiciels de gestion documentaire, scientifiques et graphiques). Il est fréquemment impliqué dans des litiges se déroulant en même temps dans plusieurs pays, dans lesquels la coordination d'équipes nationales d'avocats est une préoccupation constante.

Ses membres déploient en outre une activité de recherche et d'enseignement dans plusieurs centres français et européens (CEIPI, Centre Paul Roubier, CUERPI, Intellectual Property Centre de Vérone, E.M. Lyon). Ils sont coauteurs de *Saisie-contrefaçon*, ouvrage publié dans la collection Dalloz Référence.

En pratique

Politique de facturation

Taux horaire associés : 400 à 700 €, Collaborateurs : 200 à 400 €

Contact

Pierre Véron

Kristina Ashton : communication et marketing

Autre bureau

Lyon